



## Dark web : cet "internet parallèle" ne peut pas être arrêté ni interdit car "c'est un réseau collaboratif mondial"

Eric Filliol, directeur de laboratoire de virologie et de cryptologie opérationnelles à l'ESIEA, une école d'ingénieurs numériques, était invité samedi 16 juin sur franceinfo.

L'une des plus importantes plateformes illégales actives en France sur le "dark web" a été démantelée à l'issue d'une opération "hors normes" menée par les douanes françaises, a annoncé samedi 16 juin 2018 le ministre des Comptes publics Gérard Darmanin. Le forum "Black Hand" ("La main noire"), actif dans la partie de l'internet non référencée par les moteurs de recherche, proposait à la vente depuis plus de deux ans de nombreux produits et services illicites (stupéfiants, armes, faux papiers, données bancaires volées...), selon le communiqué du ministre. Plusieurs personnes ont été mises en examen à Lille. 4 000 euros en liquide ont été saisis et l'équivalent de 25 000 euros en bitcoin (crypto-monnaie).

Eric Filliol, directeur de laboratoire de virologie et de cryptologie opérationnelles à l'ESIEA, une école d'ingénieurs numériques était invité samedi 16 juin 2018 sur franceinfo. Il revient sur la définition et l'utilisation du dark web qu'il préfère appeler "internet parallèle". Il explique que sur ce réseau règne l'anonymat, un anonymat qui

"profite aussi à certains acteurs étatiques". Le dark web ne peut pas être arrêté ni interdit, "car c'est un réseau collaboratif mondial".

franceinfo : Qu'est-ce que le dark net ? Est-ce qu'on peut y accéder ?

Eric Filliol : L'appellation dark web empêche de bien comprendre les choses, mais on y accède très facilement. En fait, on devrait parler d'internet parallèle. Il se trouve qu'en 2004 - mais ça s'est vraiment développé en 2010 - une sorte de réseau parallèle dont le but était avant tout l'anonymat a été créé. Il se distingue de l'internet que nous connaissons parce qu'il utilise un protocole de communication différent. Il y a deux-trois protocoles qui définissent ce qu'est internet, c'est-à-dire la façon dont on communique avec des pages web que l'on veut consulter, on connaît tous les protocoles "http". Le dark web utilise un autre protocole, d'où le terme de parallèle, ce qu'on appelle le routage en oignon, auquel on peut accéder facilement, il suffit d'avoir un navigateur qui comprend ce protocole, c'est en libre téléchargement et on peut ensuite accéder à cet internet parallèle. Contrairement à l'internet classique où il y a des moteurs de recherche et où le référencement est possible et stable, dans le dark web il existe des sites roulottes - qui existent un petit peu, qui se déplacent, qui disparaissent - et l'indexation n'est pas impossible mais très compliquée.

Est-ce que les sites qu'on trouve sur le dark web sont autorisés ? Comment peuvent-ils exister alors qu'on peut y trouver des choses peu recommandables ?

L'anonymat rend l'analyse très difficile pour la police par des moyens classiques - en tout cas conformes aux différents codes de procédures pénales - puisque, par conception, le dark web a été fait pour qu'on ne puisse pas repérer les gens.

Peut-on fermer ou interdire le dark web ?

On ne peut pas l'empêcher ni l'interdire car c'est un réseau collaboratif mondial donc il y a des tas de contributeurs et à peu près 8 000 machines contributrices, c'est-à-dire qu'il y a des gens qui partagent leur machine pour créer ce réseau collaboratif. Ces 8 000 machines sont connues mais il y a aussi 4 à 5 000 machines, selon les estimations que nous avons, qui elles sont générées par une fondation américaine et qui animent cette partie obscure de cet internet parallèle. Il faudrait une volonté politique forte, par exemple si on voulait vraiment interdire ce réseau, il faudrait fermer la fondation TOR, il faudrait fermer tous les serveurs et quand bien même c'est possible techniquement, politiquement c'est plus compliqué comme c'est un réseau qui est très défendu par

les activistes au nom de la liberté de la vie privée. Il ne faut pas oublier que cet anonymat profite aussi à certains acteurs étatiques: les services de renseignements, un certain nombre d'activités qui - sans être illégales - ont besoin d'être clandestines ou discrètes.